AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (2)ItemJean-Baptiste André Godin à Allvre Bureau, 11 juillet 1848

# Jean-Baptiste André Godin à Allyre Bureau, 11 juillet 1848

Auteur·e: Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

#### Les relations du document

#### **Collection Correspondant.e.s**

Barral, Jean-Augustin (1819-1884) $\square$  est cité(e) dans cette lettre

Budy $\sqcap$  est cité(e) dans cette lettre

Bureau, Allyre (1820-1859)□ est destinataire de cette lettre

Afficher la visualisation des relations de la notice.

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)
Collation3 p. (203, 204, 205)
Nature du documentCopie manuscrite
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Allyre Bureau, 11 juillet 1848, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26696

# Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

#### **Présentation**

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>11 juillet 1848</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Bureau, Allyre (1820-1859)</u>
Lieu de destinationParis

## **Description**

RésuméSur la persécution des phalanstériens de l'Aisne : Godin explique à Bureau qu'au cours de l'interrogatoire qu'il a subi le 4 juillet 1848 pendant la perquisition de sa maison, le procureur de la République lui a demandé s'il avait vendu des livres à un prix différent de celui qui y était porté, qu'il a répondu qu'il n'avait placé que des ouvrages de la Librairie phalanstérienne et qu'il a écrit une lettre aux journaux de Saint-Quentin qu'ils ne pourront publier que le dimanche suivant [16 juillet 1848]. Sur l'expertise du procès en contrefaçon Degon : Godin rappelle à Bureau qu'il avait confié à Barral en février 1848 un rapport de contre-expertise et des documents à examiner et qu'il a compris en lisant *La Démocratie pacifique* les raisons pour lesquelles Barral ne lui a pas répondu ; il demande à Bureau de lui retourner les documents confiés à Barral pour lui éviter d'aller à Paris les chercher lui-même. Sur la faillite d'un monsieur Budy qui devait 413,12 F à Godin : sans nouvelles de l'huissier Lépine à qui il avait confié l'affaire, Godin propose à Bureau de charger quelqu'un de recouvrer sa créance au bénéfice de *La Démocratie pacifique*.

NotesUne copie de la même lettre se trouve sur les pages 35 et 36 du registre FG 15 (1) conservé au Cnam.

SupportL'appel de la lettre, « Monsieur et Ami Bureau » est souligné au crayon rouge.

## **Mots-clés**

Articles de périodiques, Brevets d'invention, Consultation juridique, Contrefaçon, Finances d'entreprise, Fouriérisme, Librairie, Livres, Périodiques, Procédure (droit) Personnes citées

- Barral, Jean-Augustin (1819-1884)
- Budy [monsieur]
- <u>Lépine [monsieur]</u>

Œuvres citées*La Démocratie pacifique*, Paris, 1843-1851. Lieux cités

- 29, rue Saint-Honoré, Paris
- 42, quai Pelletier, Paris
- Saint-Quentin (Aisne)

# Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomBarral, Jean-Augustin (1819-1884) GenreHomme Pays d'origineFrance Activité

- Fouriérisme
- Ingénieur
- Presse
- Sciences

BiographieIngénieur, journaliste et fouriériste français né en 1819 à Metz (Moselle) et décédé en 1884 à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne). Ingénieur chimiste, publiciste, spécialiste des questions agricoles, Jean-Augustin Barral est un des rédacteurs du journal fouriériste *La Démocratie pacifique* (Paris, 1843-1851) de 1843 à 1848, et il réalise diverses expertises judiciaires pour des affaires de contrefaçons.

NomBudy GenreHomme Pays d'origineInconnu ActivitéCommerce BiographieCommerçant à Paris au milieu du XIXe siècle.

NomBureau, Allyre (1820-1859) GenreHomme Pays d'origineFrance Activité

- Fouriérisme
- Littérature

BiographiePolytechnicien, journaliste, musicien et fouriériste français né en 1820 à Cherbourg (Manche) et décédé en 1859 à Kellum's Spring (Texas, États-Unis). Après l'exil de <u>Victor Considerant</u> et de <u>François Cantagrel</u> à Bruxelles en 1849, Bureau est le principal représentant de l'<u>École sociétaire</u> en France. Godin et Bureau se fréquentent à cette époque. C'est Bureau qui initie Godin au spiritisme en 1853 ; c'est à la famille Bureau que Godin demande de veiller sur son fils <u>Émile</u>, alors élève au collège Chaptal. Bureau et Godin sont, avec <u>Ferdinand Guillon</u>, les trois gérants de la Société de colonisation européo-américaine du Texas fondée par <u>Victor Considerant</u> en 1854. Allyre Bureau se rend à Dallas au Texas en 1856 pour prendre la direction de la colonie de Réunion.

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 29/06/2022 Dernière modification le 26/04/2023



un congres phalanstirein devoit souvrie a maris le a quillet pe mis serais rende mois com derniers evennements out yourna alle runion si elle a live greechoinement pe vous irriva austitut mon arriva a bares in attendant communiques buspordonnes vignes de Pentenere vos penseis de renodatione sociales usery de moderation wer les phalansteriers que son ne distingue par quarrance les socialiste ne dont pas en oduce de soundete en u moment Je termine ma letter en vous favant remarquer que livie prasanstinisme a la puissance de relier les wours elle ma value de votre pour l'initiative dune letter que a ne soit par la duniere toutes les fortunes tout des rous d'unitée deverments don't appeles à deatenir la grance ouvre entrepris par les disciples de Fourier si von convictions Nous engagent a y prendre part on se fait insuire a he kente que soutent les publications pour la somme minime de so untimes par mois jusquana dommes les plus élevies on moit gratuitement in upange le bulletin 6 notansterier que instruit de la situation it de for marche de fich Tout a lous d'amitie Jaris Monsule et elm' Buruce 11 juillet je crois que ust daprès votre recommendation que wir to the shared vitant charge in haamen dun worker realle letto da suapport d'injustion que je lui ou paiser en férier dernier entre les mains aru le dossier des pièces que concernent cithe affaire jai ou voir dans la D.g. le motif es labsence de toute reponse aux lithes que je lui ai icriter cest powique for enun husers a rous pour me tour de la position eiffiele ou se me trecure les pines que je lui au lanssus et que je stais to oblige

204 de merciere devant le tribunal dons Trois Obrivels la worie dun rapport d'apportie un contre rapport de utte iseperlise dige untificato de fabricanto ves mimovies di vous mome renercy la grand dervice de que retournan us pieces asser fruit le soir pessible qui meritiere daller mains forthe proposition for duis wompries vans la faithte dun suur Brus quae pellitier 1,2 par fonde de pouroir Me de Lepine huissier rue de Grenelle & honore 29 arant la faithte le buissier avait rue une somme de fr 208 tous frais parjes, ma creane stait in 419 12 pe seis done compris dans la faither pour for 20 3. 12 morgin phosines tithes pome suvis ran don't it doit me herenic enwere quelque spose de toutes who pe now rien how it me pues arisin in nouville depuis pris our an in ce mussive si vous Voulety charge quelquin de Hoiseufte affaire pe laissuran for somme que for judica tenfluer a la D. gr. turans suguelle your preservice las demarches (te) X en your visant lespice de persuntion que les phalansticiens da supratterent de faitore subissent se ne firais sans dout que vous signaple des faits ordinaire spour vous in a moment mais pe dois dous dire given de questions qui ma éte faite grade le page dinstruction of le promerur de la republique dans un interegation et une perquisition fait a mon dominile le se sourcent la voir masignous plats faits la vente de livres, de petito brochures a un pria autre que celai qui es étect porte ? a quier fou repronde navour ja mais place que des variages ce la libraire phalanstrienne et que se pourais meme how in office, for airest whecht

de d'quentin que me font connacter quils ne pourront tinsier que dans hur so de dimanche prochain ou mus thouseury plus in literals . were sente motif me fout your wine aujoure hue Monsium Gerral of quentin in justit for Monneur de dous retournes dous copli votre raunnaissance de la raisse commercial et vous arise que comformement a ma little de 14 avuil pe dispose due vous de la vomme de fa 662, 90 nighiquent le change que je noi pas ité oblige de payer vuilly prendre note de le mandat present réprense te 15 00 Monsium Villettette 12 puillet vous me Temandry de vous certifier de nouseau le parjement dure somme de la ys frans fai sous mary fait suivant les conditions que je vous fisais par ma lettre du 25 avril dernue Mo Susse ne doit pour pouroir pretendre aujoure hui mais dervice la efficie quil a pu premire chez vous puisque Je lui ar touquers went que javais affaire a vous sul it quit ma nigh we quit me vivait personnellement agreer Monsieur mes datalaises Monsium Grouselle nouvion If fulled It me faut pas times comple des contestationes de elle Emone il faut poursuise le payement to lette quit vous a presente est antineur que fompte don't pe for comande le grangement aujourd hu don't per ou vous rumette le delail à despressement Opinis le dolor de 30 quillet 14hh par liter 6186 16 he 16 hely 2) nochs 2 poeles 13 James 1645 une Justice un des prietantions per dens, fatigue desant to tribunal he